



Dégâts causés sur un véhicule durant mon activité professionnelle

Par **filiber33**, le **29/08/2013** à **13:05**

Bonjour, je suis intendant d'un domaine en Gironde. Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai causé des dégâts sur un tiers. (en passant le rotofil sur les bordures extérieures, des petites pierres ont été expulsées sur un véhicule qui passait et ont cassé 2 vitres). Est-ce à mon assurance personnelle de prendre en charge les dégâts causés ou à l'assurance du domaine qui m'emploie?

Par **Lag0**, le **29/08/2013** à **13:18**

Bonjour,
C'est à votre employeur d'assumer les dégâts (donc à son assurance).